

Compte rendu

du Conseil Municipal

du Vendredi 29 mai 2020

Secrétaire de la séance : Jean VERGNE

Présents : Habib FENNI, Françoise CHABERT, Franck ROCHE, Marc ROSSBURGER, Emmanuel COULOMBS, Evelyne FILLEUL, Isabelle MAIGNE, Eric TOURNIER, Jean VERGNE, Cécile VIEILLESZAZES, Natacha CESSAC, Jeanne REAL, Nicolas DUPONT, Gilbert JENNY, Valérie HORTIN, Alain GOUYGOU, Chantal GUERBY-AUSSEL, Laurent MOSKALIK, Céline FLESCHE

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 25 février 2020
- 2 - Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 23 mai 2020
- 3 - Délibération résiliation du bail emphytéotique du presbytère de Sarrazac
- 4 - Préparation budgétaire
- 5 - Création des commissions communales
- 6 - Questions diverses

Début de la séance : 20h00

Approbation par 7 voix (conseillers du précédent mandat) du compte rendu de la séance du conseil municipal du 25 février 2020.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du conseil municipal du 23 mai 2020.

Délibérations du conseil :

Résiliation bail emphytéotique - Presbytère de Sarrazac (DE 2020 035)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Aux termes d'un acte reçu par Maître MANIERES-MEZON Notaire à Gourdon (Lot), le 18 août (et le 13 juillet) 1988, la commune de SARAZAC devenue par la suite commune de CRESSENSAC-SARRAZAC a donné à bail emphytéotique, à Monsieur Michel Maurice Joseph MAROTTE et à Madame Pierrette DEHARBE son épouse, demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE(Corrèze) pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années, qui a commencé à courir le 1^{er} juillet 1988, un ancien presbytère affecté à l'habitation avec jardin et dépendances sis dans le bourg de SARRAZAC figurant au cadastre comme suit :

Parcelle AK 237 contenance : 6a 40ca

Parcelle AK 235 contenance : 3a 70ca

Ce bail emphytéotique a ensuite été cédé avec tous les droits pour le temps qui en restait à courir à compter du 12 août 1991 à Monsieur Jean-Claude LAJUGIE et à Madame Evelyne Frédérique VIDAL, son épouse par acte notarié conclu en l'étude de Maître VIALETTES-MURAT à Martel (Lot) les 9 et 12 août 1991.

Monsieur et Madame LAJUGIE ont cédé leur bail emphytéotique avec tous les droits pour le temps qui en restait à courir à compter du 16 juin 1997 à Monsieur Jean-Pierre LE HEBEL et Madame Blanche LAFFONT, son épouse par acte notarié reçu le 16 juin 1997 par Maître VIALETTES-MURAT à Martel (Lot).

Suite au décès de Madame et Monsieur LE HEBEL survenus respectivement les 11 novembre 2013 et 15 décembre 2015, leurs enfants Hervé et Thomas LE HEBEL ont hérités du bail emphytéotique de leurs parents.

La commune de Sarrazac a constaté que depuis le décès de Monsieur Jean-Pierre LE HEBEL que certaines conditions du bail emphytéotique n'étaient pas exécutées par l'Emphytéote.

A plusieurs reprises, Monsieur le Maire est intervenu auprès de l'Emphytéote et de son Notaire pour le signaler.

Désireux de trouver une solution amiable, Messieurs Hervé et Thomas LE HEBEL ont donné instruction à leur notaire pour se rapprocher de la commune de Sarrazac.

Les Consorts LE HEBEL sont représentés par Maître Laurent CARREZ, Notaire à l'office notarial d'YVETOT (76) 1, rue Pierre et Marie Curie.

Après plusieurs échanges, la commune a proposé à l'Emphytéote la résiliation du bail emphytéotique. Messieurs Hervé et Thomas LE HEBEL ont accepté la proposition de la commune visant à résilier le bail emphytéotique moyennant une indemnité compensatrice versée par la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- De résilier ce bail emphytéotique afin de récupérer ces bâtiments dans le patrimoine communal moyennant une indemnité compensatrice dix-sept mille euros

Il précise que les frais de Notaire seront à la charge de la commune de CRESSENSAC-SARRAZAC, ceux-ci s'élèvent à la somme de deux mille quatre cent euros (2400.00 €).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononce :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De résilier le bail emphytéotique des consorts LE HEBEL
- De verser une indemnité compensatrice d'une valeur de dix-sept mille euros à l'emphytéote pour la résiliation de ce bail emphytéotique.

- De prendre à la charge de la commune les frais de notaire liés à ce dossier
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant d'instruire cette résiliation de bail emphytéotique.
- D'inscrire au budget prévisionnel 2020 les dépenses liées à l'indemnité compensatrice et aux frais de notaire.

Préparation budgétaire

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des restes à réaliser de l'exercice 2019 :

120	Fronton Église Sarrazac	20 000 €
20	Logement Poste 2	41 361,06 €
200	Restauration petit patrimoine	5 250 €
220	Maison Drouin	55 015 €
290	Décorations lumineuses	3 391 €
60	Cœur de village Cressensac	40 000 €
70	Achat terrain cimetière Cressensac	4 500 €
80	Signalisation	2 369,67 €

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les opérations d'investissement pour l'exercice 2020

- Fronton Église Sarrazac
- Église Hôpital Saint Jean
- Matériel équipe technique
- Chemins blancs
- Écoles
- Logement Poste 2
- Restauration petit patrimoine
- Maison Drouin
- Piton rocheux

- Bâtiments communaux + Rachat bail emphytéotique
- Club house + terrain de boules
- Décoration lumineuse
- Création Espace associatif
- Création Espace récréatif Enfant
- Secrétariat Mairie
- Cuisine salle des fêtes Cressensac
- Cœur de village Cressensac
- Achat terrain cimetière Cressensac
- Signalisation
- Projet école
- RD 820 Éclairage Public - Trottoirs Cressensac

Le Conseil Municipal décide de débattre sur les BP annexes lors de la prochaine séance.

Commissions Communales

Thème	Rôle de la commission	Contenu	Conseillers Municipaux
Bibliothèque Médiathèque Culture Patrimoine	Cette commission travaille sur les affaires culturelles de la commune communale. Bibliothèque Médiathèque -Culture et suivi des projets de restauration	Médiathèque Suivi événements médiathèque Création (prix des lecteurs) Suivi des projets de restauration - Fontaine Chaumont - Fours - Caizelles etc... Organisation événements culturels - Concerts - Expositions	Françoise Marc Franck Cécile Valérie Alain
Communication	Suivi de la communication communale et problématiques TELECOM	Suivi du site Internet Organisation et rédaction du journal communal Gestion des soucis sur les poteaux TELECOM : photos relevées des numéros. Gestion de la signalétique : remise en état, nouveaux besoins, commande, suivi de commande, pose Publicité pour foire aux truffes	Gilbert Marc Franck Cécile Valérie

		et marché gourmand : journaux, radio, mairie, etc. Poursuite de la création du livret d'accueil	
Travaux Voirie - Chemins	Cette commission est chargée des questions relatives à l'entretien du patrimoine communal : bâtiments publics, voirie et réseaux divers, équipements sportifs et gestion des espaces verts. Elle assure les remontées d'informations nécessaires à la préparation des investissements.	Suivi de l'état des chemins communaux Suivi de l'état des routes communautaires Participation commission chemins communautaires Organisation élagage et fauchage Signalisation - signalétique Suivi des containers poubelles Travaux 4 Eglises Toitures	Jean Marc (Sarrazac) Evelyne (Cressensac) Eric Isabelle Natacha Franck
Sécurité Salles Municipales Cimetières	Cette commission est chargée des questions relatives à la sécurité des bâtiments publics et équipements sportifs, voirie et réseaux divers, ainsi que les conditions d'accessibilité à ces lieux. La gestion des salles municipales et des cimetières fera partie de cette commission	Plan Communal de Sauvegarde Suivi des locations – Contrats Propositions d'aménagements Sécurité routière Transport scolaire Suivi des Salles polyvalentes Suivi des cimetières	Gilbert Natacha Marc Nicolas Laurent
Associations Conseil municipal des enfants (CME) Sports Espaces Sportifs Animation	Cette commission est chargée de traiter les dossiers relatifs aux pratiques sportives ainsi qu'à la vie associative. L'organisation de Foire aux truffes et marché gourmand Le conseil municipal enfants fait partie de cette commission.	Organisation et suivi du CME Création espaces jeux enfants Suivi manifestations des associations Suivi création espace rangement associatif Suivi des projets des associations Planning annuel associations Lien avec communication Foire aux truffes et marché gourmand	Isabelle Nicolas Natacha Cécile Emmanuel Céline
Économie Adressage Épicerie communale Logements communaux	Cette commission est chargée des affaires économiques de la commune des commerces, des services publics et PAHQ. La gestion du dossier de l'adressage sera	PAHQ Adressage Boulangerie Relations avec les commerçants et ACI Propositions avenir de l'épicerie Achalandage des produits	Marc Gilbert Franck Valérie Isabelle Evelyne Chantal

	une priorité 2020	alimentaires Suivi des baux Besoins des locataires Travaux logements communaux Logements communaux Services publics	Alain
Personnes Âgées Action Sociale	Cette commission est chargée des affaires sociales de la commune ainsi que de toutes les questions relatives à la santé, au logement et aux personnes âgées.	Suivi du CCAS Proposition création d'un espace Maintien à domicile Recensement et suivi lors alertes météo et canicule	Jeanne Isabelle Franck Evelyne Chantal Emmanuel
Urbanisme Environnement Agriculture	Chargée des affaires en matière d'urbanisme, cette commission est chargée de la gestion de l'habitat, ainsi que de l'ensemble du foncier et du patrimoine. Elle recouvre les questions environnementales et contribue à la qualité de vie de la commune.	PLUI-H Participation Commission communautaire Suivi des terrains constructibles Surfaces agricoles Création marché Bio Borne électrique Soutien agriculteurs	Franck Jean Éric Emmanuel Alain Céline

Questions diverses :

Monsieur Emmanuel COULOMBS évoque la possibilité d'éteindre l'éclairage public après minuit pour des raisons d'économie, Il est proposé d'étudier cela durant le mandat.

Monsieur Emmanuel COULOMBS pense qu'il serait bien d'étudier la possibilité d'introduire des produits locaux à l'épicerie communale de l'Hôpital Saint-Jean. Monsieur Laurent MOSKALIC informe le conseil municipal qu'il serait bien de mettre en place un point de rencontre/de distribution pour les producteurs locaux afin qu'ils puissent vendre leurs produits aux habitants. Une réflexion sur le sujet sera engagée.

Monsieur Gilbert JENNY pense qu'il serait souhaitable de prévoir une opération concernant l'adressage sur le budget 2021. Monsieur Marc ROSSBURGER insiste sur la nécessité de ce projet pour les services postaux et l'installation de la fibre qui doit arriver prochainement. Actuellement, trop de problèmes sont liés au manque d'information pour la localisation des habitants (livraisons, pb de distribution de courrier, ...).

Monsieur Franck ROCHE pense qu'il est nécessaire de rénover le Club House de Cressensac.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de CAUVALDOR de relancer le parc d'activités du Haut Quercy qui se situe sur la commune de Cressensac.

Monsieur le Maire souhaite que toutes les commissions communales se réunissent d'ici la rentrée de septembre, au moins une fois, afin de présenter un plan de travail par commission au conseil municipal

Monsieur Emmanuel COULOMBS insiste sur la nécessité que toutes les commissions travaillent dans la même optique en matière d'environnement.

Monsieur Alain GOUYGOU demande d'être à nouveau mis en relation avec l'agent en charge de la médiathèque car il s'occupe aussi de la bibliothèque de Martel. Monsieur le Maire l'informe qu'il conviendrait qu'il prenne attache auprès de Mme Françoise CHABERT, 2^{ème} adjointe responsable de la commission « Bibliothèque/Médiathèque/Culture/Patrimoine ».

Monsieur le Maire évoque la mise en place d'un comité de pilotage pour la nouvelle école la première quinzaine de juin. Ce comité aura un rôle consultatif, et ce sera bien le conseil municipal qui aura un rôle décisionnel.

Monsieur Marc ROSSBURGER informe le conseil municipal qu'une boîte de dépôt de courrier de La Poste a été enlevé au lieu-dit « Branty ». Il s'étonne de la non-concertation des services de La Poste avec la commune avant cette prise de décision. Il demande au Maire de prendre de contact avec l'Association de Maires de France du LOT pour les informer de ce problème afin que cela ne se reproduise pas sur la commune et avertir les communes adhérentes à l'AMF 46.

Fin de la séance : 22h15.